ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VERTIZOU
SAS au capital de 100 €
Siège social : 51 rue devosge
21000 Dijon
943 103 309 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 25/09/2025 l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 14E rue Pierre de Coubertin Parc Tertiaire de Mirande 21000 Dijon, à compter du 25/09/2025.
Mention au RCS de Dijon

AL25020372

MODIFICATION DU CAPITAL

F2FMARKET
Société par actions simplifiée
au capital de 19.806 €
Siège social :
16 rue de l'Hôpital
21000 DIJON
877 988 741 RCS Dijon

Par décisions du Président en date du 21 octobre 2025 suivant délégation donnée par les associés aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 octobre 2025, il a été décidé de modifier le capital social en le portant de 19.509 euros à 19.806 euros.
Mention sera portée au RCS de Dijon

AL25020601

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PRODIST
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 Euros
Siège social :
71100 SAINT-REMY
7, rue du Moulin
(transféré à 21200 BEAUNE
14, avenue Albert Bichot)
415 040 344 RCS CHALON-SUR-SAONE

Aux termes de ses décisions en date du 25 mars 2025,l'associée unique de la société susvisée :
- constituée pour une durée de 99 années à compter du 12 janvier 1998
- ayant pour objet social la distribution de tous produits alimentaires ou non, sous forme de distribution automatique ou sous toute autre forme, auprès d'entreprises, artisans,commerçants, professions libérales, clientèles particulières, tous achats, ventes, locations, prestations de services pour tous matériels de distribution et autres matériels pouvant se rapporter à l'objet social, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation
- et un capital social d'un montant de 8 000 euros,
a décidé de transférer le siège social de 71100 SAINT-REMY -7, rue du Moulin à 21200 BEAUNE - 14, avenue Albert Bichot,et ceci avec effet à compter du 25 mars 2025. En conséquence, la société, dont la société 2 A D (402 042634 RCS Colmar) est le Président, qui était immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône sous le numéro 415 040 344, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon, désormais compétent à son égard.
Pour avis,
Le Président

AL25020770

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SARL DE LA FONTAINE
SARL au capital de 251237 euros
Siège social :
11 rue de la Confrérie
21121 FONTAINE-LES-DIJON
RCS Dijon 821 485 505

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 28 octobre 2025, les associés ont pris acte de la démission de M. Cédric LESCURE de ses fonctions de co-gérant, à compter du 1er novembre 2025. Madame Sophie LESCURE demeure seule gérante de la société à compter de cette date.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis,
La gérance

AL25020774

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MONOCEPAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social :
7 Place de la Lyre
66600 RIVESALTES
850 711 722 RCS PERPIGNAN

Aux termes d'une décision en date du 05 Novembre 2025, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 7 Place de la Lyre, 66600 RIVESALTES au 11 Rue du Faubourg Saint Jean, 21200 BEAUNE, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 850 711 722 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Présidente : Madame Tingting LI, demeurant 24 Boulevard Arago, 66600 RIVESALTES
POUR AVIS
La Présidente

AL25020784

MODIFICATIONS MULTIPLES

ARTEMIS génie électrique-maintenance
Société à responsabilité limitée
au capital de 85 100 euros
Siège social : 2, rue de l'Yser
21850 ST APOLLINAIRE
501 466 551 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 21.08.2025, l'Associée Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de Pose et installation de pompes à chaleur Pose et installation de module photovoltaïque, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social du 2, rue de l'Yser, 21850 ST APOLLINAIRE au 5, rue de Mayence 21000 DIJON à compter du 21.08.2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- De ne pas remplacer Monsieur Azedi BOUHALASSA, co-gérant, décédé
Pour avis, La Gérance.

AL25020795

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS CUNISSET
Société par actions simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 Rue Henri Matisse
21000 DIJON
929 815 652 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 30 janvier 2025, il résulte que :
- Monsieur Pierre ALEXANDRE, demeurant 16 Rue de Montchapet, 21000 DIJON a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Nicole CUNISSET,démissionnaire.
POUR AVIS, La Présidente.

AL25020805

MODIFICATIONS MULTIPLES

SELARL TANGUY
SELARL de Pharmacie
Au capital de 120 000 euros
Siège social : 245 Rue de Bourgogne
PONT DE PANY
21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE
477 731 285 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 06/11/2025, l'AGE : a décidé de remplacer à compter du 06/11/2025 la dénomination sociale par « TANGUY » et de modifier en conséquence l'article 2,statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce,a décidé la transformation de la Société en SELAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son objet, son siège, sa durée, son capital et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par décision collective des associés.
Président :Mylène SEGUIN demeurant 4 Rue des Ursulines - 21230 ARNAY LE DUC.
Pour avis, Le Président.

AL25020832

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or

ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental
Une enquête publique sur le projet d'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune d'Ancey se déroulera du **17 novembre 2025 à 14h00 au 19 décembre 2025 à 18h00** (soit 33 jours) en mairie d'Ancey.
Ce projet d'aménagement foncier concerne la commune d'Ancey et par extension le territoire d'une partie de celles de Fleurey sur Ouche et Mâlain.
L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes.
Le tribunal administratif de Dijon a désigné comme commissaire enquêteur M. Jean-Marc DAURELLE, expert foncier, pour conduire l'enquête publique. Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de permanences en mairie d'Ancey aux dates suivantes : **le lundi 17 novembre 2025 de 14h00 à 17h00, le samedi 6 décembre 2025 de 9h00 à 12h00,le jeudi 11 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 19 décembre 2025 de 15h00 à 18h00.**
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'Ancey (4 rue d'Amont) **les lundis de 16h00 à 18h00 et vendredis de 16h00 à 18h00 ou pendant les permanences du commissaire enquêteur**. Ces observations seront tenues à la disposition du public.
Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie d'Ancey aux horaires précédemment indiqués ainsi que depuis le site internet du Conseil Départemental **https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1** et sur le site internet du registre dématérialisé : **https://www.registre-dematerialise.fr/6776/**
Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : **enquete-publique-6776@registre-dematerialise.fr** (publiées sur le registre dématérialisé) ainsi que par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Ancey - Enquête aménagement foncier - 4 rue d'Amont – 21410 Ancey.
Le dossier d'enquête comprend :
- Le cadre de l'enquête publique
- La proposition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation
- Un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ainsi que la liste des parcelles du périmètre
- L'étude d'aménagement et d'environnement, ainsi que l'avis de la CCAF sur les recommandations contenues dans cette étude
- Les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet.
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Ancey, à la Préfecture de la Côte-d'Or et au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier **https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1**
La CCAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CCAF, puis celui des communes concernées,le Conseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.
Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Alimentation de proximité –53 bis rue de la Préfecture – CS 13501 – 21035 Dijon cedex, 03.80.63.65.69).
Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or **https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1**
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
A Dijon,Le Président
Pour le Président et par délégation
L'Adjoint au Directeur Eau, Environnement et Alimentation

AL25020549

Département de la Côte-d'Or

ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental
Une enquête publique sur le projet d'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de Saint-Jean-de-Bœuf se déroulera du **17 novembre 2025 à 9h00 au 17 décembre 2025 à 18h00** (soit 31 jours) en mairie de Saint-Jean-de-Bœuf.
Ce projet d'aménagement foncier concerne la commune de Saint-Jean-de-Bœuf et par extension le territoire d'une partie de celle de La Bussière-sur-Ouche.
L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes.
Le tribunal administratif de Dijon a désigné comme commissaire enquêteur M. Jean-Claude CHARAVEL pour conduire l'enquête publique. Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de permanences en mairie de Saint Jean de Bœuf aux dates suivantes : **le lundi 17 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, le samedi 29 novembre 2025 de 9h00 à 12h00,le jeudi 4 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et le mercredi 17 décembre 2025 de 15h00 à 18h00**.
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Jean-de-Bœuf (18 rue de la Montée-de-la-Velle) **les jeudis de 10h00 à 12h00 ou pendant les permanences du commissaire enquêteur**. Ces observations seront tenues à la disposition du public.
Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie de Saint Jean de Bœuf aux horaires précédemment indiqués ainsi que depuis le site internet du Conseil Départemental **https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1** et sur le site internet du registre dématérialisé : **https://www.registre-dematerialise.fr/6777/**
Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-6777@registre-dematerialise.fr (publiées sur le registre dématérialisé) ainsi que par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Jean-de-Bœuf - Enquête aménagement foncier - 18 rue de la Montée-de-la-Velle – 21410 Saint-Jean-de-Bœuf.
Le dossier d'enquête comprend :
- Le cadre de l'enquête publique
- La proposition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation
- Un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ainsi que la liste des parcelles du périmètre
- L'étude d'aménagement et d'environnement, ainsi que l'avis de la CCAF sur les recommandations contenues dans cette étude
- Les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet.
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Saint-Jean-de-Bœuf, à la Préfecture de la Côte-d'Or et auConseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier **https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1**
La CCAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CCAF, puis celui des communes concernées, le Conseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.
Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Alimentation de proximité –53 bis rue de la Préfecture – CS 13501 – 21035 Dijon cedex, 03.80.63.65.69).
Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or **https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1**
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
A Dijon,Le Président
Pour le Président et par délégation
L'Adjoint au Directeur Eau, Environnement et Alimentation

AL25020547

Commune d' ARNAY-LE-DUC

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Par arrêté municipal du 2 octobre 2025 le maire d'Arnay-le-Duc a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.
A cet effet, par décision du Tribunal Administratif de Dijon n°E25000117/21 en date du 19 septembre 2025, M. Bernard MAGNET a été désigné Commissaire Enquêteur.
L'enquête publique se déroulera du vendredi 21 novembre 2025 à partir de 9h, au lundi 22 décembre 2025 inclus jusqu'à 16h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le Commissaire enquêteur recevra le public en mairie d'Arnay-le-Duc, 15 Place Bonaventure des Périers 21 230 ARNAY-LE-DUC :
- Le vendredi 21 novembre 2025 de 9h à 12h
- Le mardi 2 décembre 2025 de 13h à 16h
- Le samedi 13 décembre 2025 de 9h à 12h
- Le lundi 22 décembre 2025 de 13h à 16h.
Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse où se déroule l'enquête publique ou via le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6727/
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site internet de la mairie
www.arnay-le-duc.com
M. Benjamin LEROUX
Maire de Arnay-le-Duc

AL25020532

Commune de MAGNIEN

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Par arrêté municipal du 14 octobre 2025, Monsieur le Maire de MAGNIEN a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
Cette enquête publique se déroulera du mardi 18 novembre 2025 à partir de 14h, au jeudi 18 décembre 2025 inclus jusqu'à 17h.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier, en versions physique est consultable en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie ; une version dématérialisée à l'adresse : **https://www.mairiedemagnien.com/** est également disponible.
Monsieur Daniel MARTIN, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon, recevra le public en mairie de Magnien, Rue Saint Agnan – 21230 Magnien :
- mardi 18 novembre 2025 de 14h à 17h
- mercredi 3 décembre 2025 de 14h à 17h
- samedi 13 décembre 2025 de 9h à 12h
- jeudi 18 décembre 2025 de 14h à 17h
Les observations sur l'élaboration du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.
Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Magnien – Rue Saint-Agnan – 21230 MAGNIEN
ou par voie dématérialisée sur la plateforme **https://www.registre-dematerialise.fr/6819/**
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, pendant une durée d'un an, ainsi qu'à la Préfecture de la Côte-d'Or
Monsieur Jean Louis Bouley, Maire de Magnien.

AL25020596

// DIVERS

SELAS « LEGATIS BEAUNE »
Notaires associés
7, rue Jacques de Molay
21200 BEAUNE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Isabelle ROUSSELIN-FUSSI, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « LEGATIS BEAUNE », titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE (21) 7 rue Jacques de Molay, CRPCEN 21029, le 10 novembre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Patrick Jean Albert LEU, Retraité, et Madame Michèle Marie-Josephe ALLEMAND, Retraitée, demeurant à BLIGNY LES BEAUNE (21) 6 rue de la Croix Blanche.
Monsieur est né à DIJON (21) le 16 mai 1956,Madame est née à GRAY (70) le 1er octobre 1957.
Mariés à la mairie de VELESMES-ECHEVANNE (70) le 1er octobre 1977 sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement de régime, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Maître Isabelle ROUSSELIN-FUSSI.

AL25020789

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 17/11/2025
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Plombières-les-Dijon – Talant :
Libre – Objectif : Maintien de l'occupant sur la parcelle AB 422
Landes, terres, vergers, taillis simple.
Plombières-lès-Dijon : 1 ha 52 a 04 ca 'COMBE VAUX MARCOT' : AD-0021 - 'DESSUS DE VOSSENVEAUX' : AD-0322 - 'AU DEVANT DU VALLUROT' : AM-0031 - 'COMBE AUX NOYERS' : AP-0118—0121—0216 - 'CROIX DE LA MORT' : AP-0426
Urbanisme : Zone N du PLUi de Dijon Métropole
Talant : 20 a 65 ca 'LES PERRIERES' : AB-0370 - 'LE BAS DES EPOUTIERES' : AB-0422 – Urbanisme : Zone A du PLU
Dossier La Roche-en-Brenil – Saint-Germain-de-Modéon :
Libre – parcelles de terres, prés, landes et bois.
Saint-Germain-de-Modéon : 4 ha 71 a 05 ca 'COMME HELIOTTE' : B-0189—0190 - 'LA REVENUE DE BIERRE' : B-0173—0183—0184 – Urbanisme : RNU
La Roche-en-Brenil : 17 ha 94 a 75 ca 'CHAMPS DE LA LEVEE' : A-0113—0114—0115—0116—0118 - 'LA BRUYERE' : A-0069—0070—0071—0072 - 'PRE DE LA VERNE' : A-0075 - 'LE BAS DU CHAMP' : A-0073—0074 - 'LES PRES BONNOTTE' : A-0120 - 'EN MOLLEMBLIN' : A-0076 – Urbanisme : RNU
Baulme-la-Roche : Libre Parcelles de terres, prés, landes et bois – Urbanisme : Znc de la carte communale - 6 ha 31 a 15 ca 'LES PLANTES' : B-0034 - 'BAS DE JALLOUX' : C-0068—0074—0075 - 'CHAMP BALLOT' : C-0064—0065 - 'PRE BLANCHARD' : C-0234 - 'LA GORGE' : C-0015 - 'VIGNE AU ROI' : D-0137
Dossier Champdôtre – Tréclun – Tillenay : Loué sur une partie de la surface – Objectif : Maintien de l'exploitant – terres, prés, bois.
Champdôtre : 66 ha 94 a 70 ca 'EN ROSIERE' : C-0837 - 'LES MOTTES' : D-0204—0205—0206—0207 - 'VIE DE VELAY' : ZL-0051—0052—0060—0062 - 'BUISSON BUGNOT' : ZN-0002—0004—0006—0007—0008—0009—0010 - 'CHEMIN D AUXONNE' : ZN-0024—0027—0028 - 'LA PLANCHE' : ZO-0012—0013—0015—0016—0017—0018—0019 - 'LA FOUILLIE' : ZR-0014—0015—0016—0017—0018—0019—0020—0040 – Urbanisme : RNU
Tréclun : 14 ha 61 a 40 ca 'SUR BIGNON' : C-0247 - 'EN GUERITEY' : ZL-0078—0079—0080—0081—0083 – Urbanisme : RNU
Tillenay : 2 ha 85 a 50 ca 'AU DESSUS DU BIEF' : ZB-0147—0148—0149—0150—0151 – Urbanisme : Zone N du PLU
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Champdôtre : Terres - 1ha 95 a 40 ca 'EN COURTALON' : ZK-0036—0037—0038 – Urbanisme : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 08/12/2025 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020827

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

ALEM DEVELOPPEMENT
SASU Au capital de 1 000,00 Euros
Siège social :
27 CHE DE TOUILLON
21110 TART
Numéro RCS : 918 580 382
Inscrite au R.C.S. de DIJON

Publication en application des articles R210-3 et R 210-9 du Code de commerce.La société est détenue par un nouvel associé unique. Ce changement n'a pas entrainé de modification statutaire. La dissolution de la société en application de l'article 1844-5, 3ème alinéa, du Code Civil a été décidé le 06/11/2025. Les détails de cette opération figureront dans une annonce à publier au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales à la diligence du Greffier.

AL25020771

AVIS DE DISSOLUTION

EARL HENRI BONNEFOY
Société civile au
capital de 164.507,73 €
12 rue Bossuet
21170 FRANXAULT
421 680 869 RCS DIJON

L'associé unique a décidé, le 03/11/2025, la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social à FRANXAULT (21170) – 12 rue Bossuet.
Henri BONNEFOY cesse ses fonctions de gérant, et est nommé liquidateur de la société, avec les pouvoirs les plus étendus.
Ces modifications prennent effet au 01/12/2025.
Le dépôt des actes relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de DIJON.
Pour Avis,

AL25020777

DISSOLUTION ANTICIPÉE

COTE JARDIN Pouilly
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 6 000 euros
Siège social : 36, avenue Général de Gaulle
21320 POUILLY EN AUXOIS
893 013 847 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31.07.2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.07.2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Philippe BULLIER, demeurant 16, rue des Grandes Charrières 21540 SOMBERNON, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 36, avenue Général de Gaulle 21320 POUILLY EN AUXOIS
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020830

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/10/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SASU BV2GObjet social : - Le conseil aux entreprises ; la fourniture de toute prestation de services de nature administrative, comptable et autres.- La prise et la détention de participations directes ou indirectes et tous intérêts dans des sociétés notamment commerciales, financières, industrielles et/ou immobilières, la gestion et la perception des fruits de ses participations, toutes opérations portant sur des valeurs mobilières, tous placements de capitaux sous toutes formes.- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport,la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'entretien, l'administration et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers.- L'emprunt de tout fond nécessaire à la réalisation de cet objet.- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles,d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social :14 route d'Esbarres 21170 Aubigny-en-Plaine.
Capital : 2000 €Durée : 99 ans
Président : M. BOITEUX Ghislain, demeurant 14 route d'Esbarres 21170 Aubigny-en-Plaine
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. En revanche, elles ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable del a collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation au RCS de Dijon.

AL25020647

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/11/2025, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LES VIGNES DU DESSOUS
Objet social : Acquisition, vente et gestion de toutes valeurs mobilières
Siège social : 363 B, boulevard Maxime Lecouvreur 21200 Beaune.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. SCATAMACCHIA Florian, demeurant 363 B, boulevard Maxime Lecouvreur 21200 Beaune
Clause d'agrément : Les cessions à des tiers sont soumises à agrément de la collectivité des associés.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL25020772

ATS GROUPE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 348 000 euros
Siège social : Impasse Briquessou
21310 ARCEAU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 03 novembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ATS GROUPE
Siège : Impasse Briquessou, 21310 ARCEAU
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 348 000 euros
Objet : L'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières, La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales,industrielles, financières, mobilières ou immobilières, civiles ou agricoles, sous quelque forme que ce soit, la direction, la gestion, le contrôle, la coordination de ses filiales et participations en ce compris l'exercice de tous mandats d'administration, de gestion et de contrôle, et plus généralement, toutes pres-

ANNONCES LÉGALES

tations de services auprès des entreprises,dans le respect de la législation applicable aux activités réglementées.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Quentin PESME, demeurant Impasse Briquessou, 21310 ARCEAU
Directeur général : Madame Delphine TAMOS demeurant 2 bis rue du Bourbourey 38550 CLONAS SUR VAREZE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président.

AL25020787

NIÈVRE

// MODIFICATION

COGEP AVOCATS

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT (GREFFE D'ARRIVÉE)

SOFIX
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
ZAC de Port Sec Nord, rue Archimède
18000 BOURGES
353 216 963 RCS BOURGES

Aux termes d'une délibération en date du 22/10/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SOFIX a décidé de transférer le siège social du ZAC de Port Sec Nord, rue Archimède, 18000 BOURGES au 4 rue Maubois 58400 MESVES SUR LOIRE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 353 216 963 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Gérance : Monsieur Sébastien GUILLE, demeurant 15 rue de la Gare 58400 MESVES SUR LOIRE
Pour avis, La Gérance

AL25020778

COGEP AVOCATS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOFIM 3
Société civile immobilière
au capital de 38 112,25 euros
Siège social : ZAC de Port Sec Nord
Rue Archimède
18000 BOURGES
348 967 977 RCS BOURGES

Aux termes d'une délibération en date du 22/10/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du ZAC de Port Sec Nord, rue Archimède, 18000 BOURGES au 4 rue Maubois 58400 MESVES SUR LOIRE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 348 967 977 RCS BOURGES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 11/01/1989, a pour objet social l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation, soit directement, soit indirectement, par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction de tous immeubles qui lui seront apportés ou qui seront acquis par elle au cours de la vie sociale.
La Société a un capital de 38 112,25 euros composé uniquement d'apports en numéraire.
Pour avis, La Gérance.

AL25020790

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

FJZ
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 7, Place du Champ de Foire
58300 DECIZE
934 075 359 RCS NEVERS

Aux termes d'une AG du 27/10/2025, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Directeur Général :
- ancienne mention : M. Florent MICHOT
- nouvelle mention : Néant

AL25020797

COGEP AVOCATS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LES COTEAUX DE GALLICIAN
Société civile immobilière
au capital de 152 449,02 euros
Siège social : rue Archimède
ZAC de Port Sec Nord
18000 BOURGES
381 301 803 RCS BOURGES

Aux termes d'une délibération en date du 22/10/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du rue Archimède, ZAC de Port Sec Nord, 18000 BOURGES au 4 rue Maubois 58400 MESVES SUR LOIRE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 381 301 803 RCS BOURGES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 15/02/1991, a pour objet social l'acquisition de toutes propriétés, notamment viticoles, agricoles et forestières, leur exploitation, par voie de bail, de fermage, de métayage ou selon toutes autres modalités,l'acquisition de tous terrains, forêts, pièces ou autres droits immobiliers servant ou pouvant servir notamment, à la viticulture, l'agriculture et l'exploitation forestière et l'aliénation au moyen de vente, échange ou apport en société, de ceux de ces immeubles et droits immobiliers, devenus inutiles à la société et d'une manière générale toutes les opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini et susceptibles d'en favoriser la réalisation pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société, et un capital de 152 449,02 euros composé uniquement d'apports en numéraire.
Pour avis, La Gérance

AL25020799

COGEP AVOCATS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SEDINVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : ZAC de Port Sec Nord
Rue Archimède
18000 BOURGES
529 777 195 RCS BOURGES

Aux termes d'une délibération en date du 13/11/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SEDINVEST a décidé de transférer le siège social du ZAC de Port Sec Nord, rue Archimède, 18000 BOURGES au 4 rue Maubois 58400 MESVES SUR LOIRE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 529 777 195 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Gérance : Monsieur Sébastien GUILLE, demeurant 15 rue de la Gare 58400 MESVES SUR LOIRE
Pour avis, La Gérance

AL25020804

COGEP AVOCATS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LAFOSSE
Société civile immobilière
Au capital de 15 244,90 euros
Siège social : ZAC de Port Sec Nord
Rue Archimède
18000 BOURGES
353 954 423 RCS BOURGES

Aux termes d'une délibération en date du 13/11/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du ZAC de Port Sec Nord, rue Archimède, 18000 BOURGES au 4 rue Maubois 58400 MESVES SUR LOIRE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 353 954 423 RCS BOURGES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 05/01/1990, a pour objet social l'acquisition de toutes propriétés viticoles, agricoles et forestières, leur exploitation, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage ou selon toutes autres modalités, la vente des produits provenant de ces propriétés, l'acquisition, la mise en valeur, la prise en location en totalité ou en partie de tous terrains, forêts, pièces ou autres droits immobiliers servant ou pouvant servir à la viticulture, l'agriculture et l'exploitation forestières et l'aliénation au moyen de vente, échange ou apport en société, de ceux de ces immeubles et droits immobiliers, devenus inutiles à la société et d'une manière générale toutes les opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini et susceptibles d'en favoriser la réalisation pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société,et un capital de 15 244,90 euros composé uniquement d'apports en numéraire.
Pour avis, La Gérance.

AL25020807

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

KHALDI
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 15 rue Saint-Martin
58000 NEVERS
819 999 384 RCS NEVERS

Le 30 juin 2022 l'associé unique a décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivés à échéance le même jour.
Pour avis.

AL25020808

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

MODIFICATION DU CAPITAL

La société dénommée GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU CROT DE SAVIGNY, ayant son siège social à SERMOISE-SUR-LOIRE (58000), Le Crot de Savigny, identifiée au SIREN sous le n° 441874674 et immatriculée au RCS de NEVERS
Aux termes d'un acte reçu par Me Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, le 06 novembre 2025, les associés ont procédé à la réduction de capital d'une somme de 46 871,00 € et de le porter ainsi de 523 009,00 € à 476 138,00 € par annulation de 30 747 parts d'un montant nominal de 1,5244 €.
Par suite le capital social est ainsi composé :
Le capital a été réduit de 523 009,00 € pour être ramené à 476 138,00 €.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention
Capital : 523 009,00 €
Nouvelle mention
Capital : 476 138,00 €
Mention sera faite au RCS : NEVERS
Pour avis,

AL25020839

Maître Aurélie Pouviaud
Notaire à Fours (Nièvre),
1 Route de Luzy

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

SOCIÉTÉ BEAU SOLEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Octobre 2025, LA SCP DES DOCTEURS PEREIRA ET SOU» devient «la SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE BEAU SOLEIL» à compter du 03/11/2025.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL25020848

// ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFET DE LA NIÈVRE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Création d'une liaison souterraine de 63 kV entre le poste électrique privé de Dirol du parc photovoltaïque Le Bouillon de la société Nièvre Agrisolaire et le poste électrique RTE de Vignol sur les communes de Dirol et Vignol
Le Centre de Développement et d'Ingénierie de Nancy de la société RTE (Réseau de Transport d'Électricité) situé, 8 rue de Versigny 54600 VILLERS-LES-NANCY, a en charge le raccordement électrique du parc photovoltaïque Agrisolaire Le Bouillon de la société NIEVRE-AGRISOLAIRE situé sur les communes de Germenay et de Dirol.
Telle que définie aux articles L. 122-1-1 et L. 123-19, R.123-461 et R.123-46-2 du code de l'environnement et en vertu des articles L. 323-3 et suivants et R. 323-5 du code de l'énergie, une participation du public par voie électronique est organisée sur l'utilité publique de la création d'une liaison souterraine de 63 000 volts entre le poste électrique privé de Dirol du parc photovoltaïque Agrisolaire Le Bouillon de la société Nièvre Agrisolaire et le poste électrique RTE de Vignol sur les communes de Dirol et Vignol.
Le préfet de la Nièvre pourra prendre, à l'issue de l'ensemble de la procédure, un arrêté déclarant ce projet d'utilité publique.
Cette participation du public par voie électronique se tiendra du :
20 novembre 2025 à 00h00 au 19 décembre 2025 à 23h59 (30 jours)
Dans le cadre de la demande d'utilité publique, en application de l'article R. 323-5 du code de l'énergie, RTE a actualisé l'étude d'impact initiale du client NIEVRE-AGRISOLAIRE. Un constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale a été émis le 22 octobre 2025.
À cet effet, le dossier requis au titre de l'article L. 123-19 II du code de l'environnement, comprenant l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, et accompagné d'un mémoire descriptif et d'une carte au 1/25000e, sera :
- Publié sur le site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, rubrique consultation du public :
https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/consultations-2025-a10980.html
- Mis à disposition du public sur support papier dans les mairies de Dirol et de Vignol, aux horaires d'ouvertures habituels, conformément à l'article L.323-3 du code de l'énergie.
Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période :
- Sur le registre électronique (site Internet de la DREAL)
- Sur les registres papiers dans les mairies de Dirol et de Vignol
- Par voie postale : DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 5 voie Gisèle Halimi, BP 31269 - 25005 BESANÇON cedex.
Ces observations devront parvenir à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté au plus tard le 19 décembre 2025.
Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation au public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

AL25020653



// VENTE AUX ENCHÈRES

DPA

SELARL DURANCEAU PARTENAIRES & ASSOCIES
Maître Delphine DURANCEAU
Domaine des Plantiers,
150 Route de Berre
13510 EGUILLES - Tél. : 04.42.27.45.56
Email :
saisies.immobilieres@dpa-avocats.com
www.dpa-avocats.com
SELARL AGIN - PREPOIGNOT
Maître Myriam PREPOIGNOT
6 square de la Résistance
58000 NEVERS
Tél : 03 86 57 05 00
Email : cabinet@aginprepoignot.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE - EN UN SEUL LOT D'ENCHERE

Sur la commune de NEVERS (58000), NIÈVRE, dans un ensemble immobilier en copropriété et à **USAGE DE RÉSIDENCE HOTELIERE dénommé «RÉSIDENCE LE LOGIS» sis 5 - 11 Quai des Mariniers**
cadastré à ladite commune :
- Section BW numéro 153 pour une contenance de 08a 29ca
- Section BW numéro 151 pour une contenance de 14a 58ca
- Section BW numéro 385 pour une contenance de 06a 03ca
Lieudit « 5 Quai des Mariniers - 2, Rue de Gonzague » pour une superficie totale de 28a 90ca, les biens et droits immobiliers ci-après désignés :
UN APPARTEMENT - LOT NUMÉRO CENT TRENTE HUIT (138) - portant le numéro 75, de Type 1, situé au 3ème étage, comprenant une entrée,une pièce principale avec coin cuisine et une salle de douche avec WC, d'une surface totale Loi Carrez de 20,72 m².
MISE A PRIX : 8 400,00 euros (HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS)
(outre les frais des poursuites payables en sus, y compris TVA)
Tels que lesdits biens se poursuivent et comportent, avec toutes ses aisances,dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.
ADJUDICATION
VENDREDI 6 JANVIER 2026 À 10H45
à l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NEVERS sis à NEVERS(58000), Place du Palais, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immobiliers ci-dessus désignés.
La société CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DÉVELOPPEMENT (CIFD), société anonyme au capital de 124.821.703 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 379 502 644, y demeurant 39 Rue Mstislav Rostropovitch – 75017 PARIS,représentée par son dirigeant en exercice, domicilié en cette qualité audit siège, **venant aux droits de CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHÔNE ALPES AUVERGNE (CIFRAA)**,SA au capital de 181 039 170.00 €,inscrite au RCS de LYON sous le n°391 563 939 dont le siège social est 93-95, rue Vendôme 69457 LYON CEDEX, suite à fusion par absorption selon déclaration de régularité et de conformité constatant la réalisation définitive de la fusion en date du 1er juin 2015, elle-même **venant aux droits de CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE FINANCIÈRE RHÔNE AIN (CIFFRA)** suite à fusion par absorption selon procès-verbal d'AGE et d'AGO en date du 24 décembre 2007,
Ayant élu domicile au cabinet de Maître Myriam PREPOIGNOT, membre de la SELARL AGIN - PREPOIGNOT, société d'avocats au Barreau de NEVERS, demeurant 6 square de la Résistance à 58000 NEVERS (Tel : 03 86 57 05 00),
Plaidant par Maître Delphine DURANCEAU, avocat au Barreau de GRASSE, Avocat associé de la SELARL DURANCEAU – PARTENAIRES & ASSOCIES, société d'avocats interbarreaux dont le siège est sis Domaine des Plantiers, 150 route de Berre, 13510 à EGUILLES (Tel : 04 42 27 45 56 ; Email : saisies.immobilieres@dpa-avocats.com)
L'ensemble immobilier a fait l'objet : D'un règlement de copropriété et état descriptif de division en date du 27 janvier 2006 aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Pierre BRINES,notaire à AIX EN PROVENCE, dont une expédition a été publiée au premier bureau du service de la publicité foncière de NEVERS, le 10 mars 2006 sous les références volume 2006 P numéro 1661.
OCCUPATION : Lesdits biens immobiliers se trouvent loués en vertu d'un bail commercial meublé en date du 09 juillet 2016 avec prise d'effet au 1er juillet 2016 suivi d'un avenant en date du 09 juillet 2016.
Le syndic de copropriété de la résidence est la société **CITYA IMMOBILIER NEVERS (CITYA SAINT SEBASTIEN IMMOBILIER)**, société à responsabilité limitée, au capital social de 10 000,00 euros, inscrite au RCS de NEVERS sous le numéro 831 929 161, dont le siège social est 67 Rue François Mitterrand à NEVERS (58000) - (Tél : 03 86 61 99 00 - Email :jfourrier@citya.com).
CONDITIONS DE L'ADJUDICATION : L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente n° 23/00042, déposé le 20 décembre 2023 par la SELARL AGIN - PREPOIGNOT au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NEVERS, où il peut être consulté, ainsi qu'au cabinet de l'avocat **(www.dpa-avocats.com/lesventes-aux-encheres).**
Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de NEVERS.
Il devra avoir été consigné entre ses mains par chèque de banque à l'ordre de la CARPA CENTRE LOIRE ou justifié d'une caution bancaire irrévocable de : 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000,00 € soit 3.000,00 €.
SURENCHÈRE : de 10 % possible dans les dix jours de l'adjudication, par un avocat inscrit au barreau de NEVERS.
VISITE PAR LA SERL QUALIJURIS 58, Commissaires de Justice :
Le jeudi 18 décembre 2025 de 14h00 à 15h00

AL25020844

// DIVERS

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Cindy VERNET Notaire à NEVERS (58000) 3, rue Henri Barbusse, le 7 novembre 2025, contenant :
CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL
Monsieur Josselin, Emile, Jean-Claude TIXIER né à NEVERS (58000) le 27 août 1989, et Madame Charlène Ginette Madeleine CHAMPION, née à NEVERS (58000) le 27 mars 1992, demeurant ensemble à MARZY (58180), 47, rue DE LA CROIX SAINT ETIENNE, mariés à NEVERS (58000) le 7 août 2021, et actuellement soumis au régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, sont convenus dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial, et ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Cindy VERNET, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, le Notaire.

AL25020849

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LG DECOR
SAS en liquidation
Au capital de 1 500 €
Siège social : 6, Impasse des Noyers
58000 SERMOISE SUR LOIRE
820 928 786 RCS NEVERS

M. Lionel GONCALVES dt à SERMOISE SUR LOIRE (58) – 6, Impasse des Noyers, Associé Unique et Liquidateur, a, par décisions du 30/10/2025, approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur et a constaté la clôture de liquidation à compter du 27/10/2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020791

DISSOLUTION

SAS C.E.M.
SAS en liquidation
Au capital de 40 000 €
Siège Social : 4 Bis, rue du 14 Juillet
58000 NEVERS
508 647 823 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/10/2025 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Mme Hélène YONDEM dt à VARENNES VAUZELLES (58) – 131, rue Docteur Michel Gaulier a été nommée liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à VARENNES VAUZELLES (58) – 131, rue Docteur Michel Gaulier. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020792

NON DISSOLUTION

ADCF
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 6 rue du Commerce,
58330 ST SAULGE
977 866 573 RCS NEVERS

Le 30/01/2025, l'associée unique a décidé de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce.
Pour avis.

AL25020828

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BOUGARE PERE ET FILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 790 euros
Siège social : 4, rue de Trappes
58000 SERMOISE SUR LOIRE
441 663 911 RCS NEVERS

Le 31.10.2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Philippe BOUGARE demeurant 17 rue Benoit Frachon- 58640 Varennes-Vauzelles, a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.
Pour avis.

AL25020829

// CONSTITUTION

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à St Aubin les Forges du10/11/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : TM AGRI
Siège : 3 Route de la Forêt 58130 ST AUBIN LES FORGES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 15 000 euros
Objet : La production et la vente de tous types d'énergies renouvelables au moyen de tout matériel et process détenu en propriété ou location ou par tout autre moyen ; La location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables ; Toutes prestations de travaux, de conseils agricoles et forestiers et de terrassement ; Toutes prestations d'épandage, de pulvérisation, d'application de pesticides et de produits phytopharmaceutiques, de traitement de semences et d'utilisation de semences traitées, sans que cette liste ne soit limitative ; Toutes autres prestations de services en matière agricole et notamment le stockage et la manutention ; L'achat et la commercialisation de paille, foin, pesticides, d'herbicides, d'insecticides, de régulateur de croissance, d'engrais et d'une manière générale de tous produits phytopharmaceutiques.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Théo MUSSIER, demeurant 3 Route de la Forêt 58130 SAINTAUBIN LES FORGES
Directeur général : Monsieur Christophe MUSSIER, demeurant 2 Route de la Forêt 58130 SAINT AUBIN LES FORGES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS. Le Président

AL25020780

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : TRANSPORTS RESSAT VRAC
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 100 000 €
Siège social : 16, rue des Craies - 58240 LANGERON
Objet social : Transport public routier de marchandises au moyen de véhicules de tous tonnages - Location de véhicules industriels, avec ou sans conducteur, destinés au transport routier de marchandises au moyen de véhicules de tous tonnages
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Présidente : la société HPR sise à LANGERON (58) – 16, rue des Craies (929 713 519 RCS NEVERS)
Directeur Général : M. Thibaut RESSAT dt à SAINT PARIZE LE CHATEL (58) – 6, Chemin de la Faveroche
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL25020833

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI HORIZON ADOLANN
Siège social : 13, rue Jean Jaurès – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 1 500 €
Co-Gérance : Mme Karine ANDRUSIOW, Mme Priscilla BALLEREAU et M. David ANDRUSIOW dt ensemble à ALLIGNY COSNE (58) - 4, Les Roblins
Immatriculation de la société au RCS de NEVERS.
Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL25020847

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SASU KVN INVEST
Société unipersonnelle
Capital social de 1000€
Ancien siège social : 70 ter rue Bourneil
89000 Auxerre
Nouveau siège social :
7 Avenue Pierre de Courteney
89000 Auxerre
RCS AUXERRE : 888 208 931

Aux termes d'une AGE du 7/11/2025, les associés ont décidé à compter du 7 Novembre 2025 :
- de transférer le siège social situé au 7 Avenue Pierre de Courteney, 89000 Auxerre.

AL25020783

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI JKVN
Société Civile Immobilière (SCI)
Capital social de 1000€
Ancien siège social : 70 ter rue Bourneil
89000 Auxerre
Nouveau siège social :
7 Avenue Pierre de Courteney
89000 Auxerre
RCS AUXERRE : 953 085 859

Aux termes d'une AGE du 7/11/2025, les asso-

ANNONCES LÉGALES

ciés ont décidé à compter du 7 Novembre 2025:
- de transférer le siège social situé au 7 Avenue Pierre de Courteney, 89000 Auxerre.

AL25020782

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI MAXAKE

Société Civile Immobilière (SCI)
Capital social de 1000€
Ancien siège social : 70 ter rue Bourneil
89000 Auxerre
Nouveau siège social :
7 Avenue Pierre de Courteney
89000 Auxerre
RCS AUXERRE : 888 208 931

Aux termes d'une AGE du 7/11/2025, les associés ont décidé à compter du 7 Novembre 2025 :
- de transférer le siège social situé au 7 Avenue Pierre de Courteney, 89000 Auxerre.

AL25020781

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ELENA AUTOMOBILES

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : LA GRANDE CORVEE
ZA NORD, 89200 AVALLON
837 888 528 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 31 Octobre 2025, il résulte que :
- M. Julien SCHNEIDER, demeurant 9 Bis Rue des Charmes – Chassigny 89200 AVALLON a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Rudy MORIZOT, démissionnaire.
L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Rudy MORIZOT a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Julien SCHNEIDER.
POUR AVIS, Le Président.

AL25020806

// DIVERS

Notaire

SELARL BRETON MADOIRE
Notaire & Conseils
1 l'Etang David
89400 CHICHERY

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Audrey BRETON, Notaire à CHICHERY (Yonne),1 l'Etang David, le 9 octobre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par M. Jocelyn PERROT et M. Julien Guyllaume Benjamin ALLART, demeurant à VENIZY (89210) 11 rue du Four, mariés à la mairie de L'ETANG-SALE (97427) le 13 mai 2023 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25020779

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire à POURRAIN, 7,rue du 24 Août 1944, CRPCEN 89026, le 13/112025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant entre :
M. Maurice Jean MULHEIM, Retraité, et Mme Françoise Marguerite Marthe Jeanne MERCIER, retraitée, demeurant ensemble à CHEVANNES (89240) 4 chemin de la croix St Laurent ORGY.
Monsieur est né à AVALLON (89200) le 25 mai 1942,Madame est née à VINCELLES (89290) le 18 novembre 1946.
Mariés à la mairie de VINCELLES (89290) le 6 juillet 1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL25020788

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
Au titre de la procédure suivante :
PAUSE CAFE EURL
Liquidation Judiciaire du 17/09/2024.17 RUE DU PROFESSEUR RAMON 89140 CUY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunalde Commerce de Sens le 14 novembre 2025.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL25020800

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ARCY SUR CURE – terre -6 a 06 ca - 'LA TERRE DU VALLOT' : ZO - 0042 – zonage : zone N du PLU.
AVALLON – bois taillis -62 a 36 ca - 'COTATS DES RUATS' : F – 0213 – 0214 - 0227 - 'LES COUTELAINES' : F – 0103 – zonage : zone N du PLU.
BEUGNON – terre – fonds occupé - 3 ha 37 a 69 ca - 'LES BOULACHUS' : B - 0333 - 'TERRES DES VENELLES' : C - 0231 - 'LA VIGNOTTE' : Z – 0102 – 0103 – 0104 - zonage : RNU
CHAMPIGNELLES – bois-taillis - 1 ha 22 a 90 ca - 'BOISMARTIN' : ZT - 0087 – 0090 - zonage : RNU
CHASTELLUX SUR CURE – bois taillis, landes, prés et terres en partie occupées - 16 ha 05 a 05 ca - 'CHAMP DU GUE' : B - 0004 - 'BUISSON DE RECROT' : B - 0011 - 'L OUCHE DE DEVANT' : B - 0017 - 'PRE DE L ETANG' : B - 0051 - 'LE RAVANT' : B - 0149 - 'LA ROMPEE' : B – 0214 - 0220 - 'CHAMP DU CLUJAT' : B – 0032 - 0036 - 'LA RIVIERE': B - 0180 - 'CHAMP DU SENT' : B – 0023 – 0026 – 0028 – 0029 - 0030 - 'LA PETITE SARREE': B – 0038 - 0039 - 'L OUCHE PIED': B - 0021 - 'LA VIEILLE HALLE' : B - 0073 - 'CHAMP DU POMMIER' : B - 0061 - 'LE TORCHOT DU BOUT' : B - 0019 - 'BUISSON DE LA ROMPEE' : B – 0212 – zonage : zones A et N du PLU.
CHEROY -bois taillis, terres libres après récolte 2026 - 5 ha 53 a 86 ca - 'LA COULEE DU MOULIN A VENT' : ZM – 0005 - 0006 - 'VIEILLES VIGNES' : ZM – 0051 – 0187 – 0188 – 0189 - 0191 - 'PORTE DU PETARD': ZN – 0135 – zonage : zones A et N du PLU.
DOMECY SUR CURE – bois taillis, landes, prés et terres - 5 ha 13 a 72 ca - 'BOIS POUSIAT' : H - 0318 - 'LE ROMPE BEURNOT' : ZA - 0001 - 'CHAMPS MOREAU' : ZA – 0039 – zonage : zones A et N du PLU.
ETAULE – terre - 86 a 05 ca - 'LES PLANTES' : A - 0685 - 'LA GROSSE TAUPE' : ZD – 0056 – zonage : zone A du PLUi.
FOISSY PRES VEZELAY – bois taillis, terres - 82 a 15 ca - 'CHENE AU RENARD' : B - 2037 - 'FONTAINE DE LA CURE' : B - 2154 - 'PLAINE DES CHAUMES' : B - 0837 - 0838 – zonage : zones A et N du PLU.
FONTENAY PRES VEZELAY - bois taillis, landes, prés et terres - 5 ha 51 a 00 ca - 'SUR LA PRESLE' : A – 0575 - 0597—0598 - 'LES CHAUMES' : A – 0248 - 0249 - 'SUR LA MOQUETTE' : A - 0261 - 'CHAMPS GRAYOT': B – 0180 - 0181 - 'LES PETITS REGUINS' : B – 0332 - 0333 - 'CHAMPS RENOTTES' : B - 0044 - 'VIGNES DE CHAMP BAS' : C - 0194 - 'LE CLOS' : C - 0028 - 'LES CHAMPS GRILLOTS' : C – 1174 – 1196 - 1213 - 'LA QUEUE DU REGUIN' : C - 0097 - 'LE BUISSON MENE' : C - 0396 - 'LE CHAMP DES CANNES' : C - 1222 - 'LA PATURE' : C – 0063 - 0067 - 'LA GRANDE VOLUTARD' : E – 0127 – zonage : zones A et N du PLUi.
JOUY – bois taillis et terres libres après récolte 2026 - 2 ha 91 a 76 ca - 'LA PIECE DES BLINS' : A - 0216 - 'ANCIENNES VIGNES DE JOUY' : Z – 0018 – zonage : zone A du PLU.
PIERRE PERTHUIS - 1 ha 29 a 64 ca :
-terre – 28 a 63 ca - 'SUR LES CHAUMES' : A – 0338 – zonage: zone A du PLU
-terres – 43 a 10 ca -'CHAMPS DES SAULES' : B - 0052 - 'CHAMP PLAIN' : C – 0558 – zonage : zone A du PLU
-terres – 57 a 91 ca - 'LES CHAGNEES' : C – 0702 – 0704 – zonage : zone A du PLU.
SAINTE VERTU – bois taillis, terres en partie occupés - 2 ha 31 a 45 ca - 'LE CHAMP DU BEURRE' : A - 0095 - 'LES FERMES' : A – 0794 – 0796 – 0797 - 0798 - 'LES COTES' : AB - 0150 - 'LES CHENEVIERES SOUS LES C' : B - 0311 - 'LES VIGNES DE SAUMONT' : B - 0346 - 'LE CHAMP DES PIERRES' : ZI – 0045 – zonage : RNU
SAINT MARTIN SUR ARMANÇON – bois taillis - 1 ha 69 a 30 ca - 'LES DIX JOURNAUX' : A – 0070 – 0077 - 0093 - 'ENVERS DE LA PREUSE' : C - 1134 - 'SUR LA FONTAINE' : F – 0624 ; zonage : RNU
SAINT PÈRE – bois taillis, terres, vignes -96 a 30 ca - 'LA CHARRIERE' : A - 0103 - 'SUR LES ROCHES' : ZB - 0062 - 'VIGNES NEUVES LE BAS' : ZL - 0046 - 'SUR LE BOIS DE LA GRENNETE' : ZM - 0005 – zonage: zones A et N du PLU.
SENS – terre - 3 a 40 ca - 'LE BAS DE MALAY' : ZD – 0594 – zonage :zone A du PLU.
VENOY – terre à urbaniser - 70 a 00 ca - 'LA COTE DE FEINE' : ZS – 0003 – zonage : zone AU du PLUi.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 08/12/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25020845

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

SARL PLP ENERGIE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000,00 euros
Siège social : 15 Bis rue Saint-Julien
89400 BUSSY-EN-OTHE
RCS SENS : 951 151 422

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2025, les associés ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du code de commerce.
Pour avis, la gérance.

AL25020798

DISSOLUTION PAR TUP

ORCOM BDS SENS

SASU au capital de 240 000,00 euros
Siège social : 8 Bis Boulevard du Centenaire
89100 SENS
RCS SENS 479 662 223

Le 17 octobre 2025, la Société ORCOM BDS ET ASSOCIES, SARL au capital de1 500 000 euros, dont le siège social est 34, rue de la Coopérative à ST JULIENLES VILLAS (10800), immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 381 212174 a, en sa qualité d'associée unique de la Société ORCOM BDS SENS, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société ORCOM BDS SENS peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication de la dissolution au BODACC.
Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de SENS.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis

AL25020803

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EQUINOXE CONSULTANT

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Rue de Douaumont
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
192 B Chemin du Creux de l'Assemblée
30000 NIMES
753 080 894 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Nicolas ROUSSEAU, demeurant 192Bchemin du creux de l'assemblée 30000 NIMES,Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 192 B Chemin du Creux de l'Assemblée 30000 NIMES.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020838

// CONSTITUTION

Gaspard St Germain
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social :
40 rue Thomas Ancel
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à AUXERRE du 29 Octobre 2025, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire et dénommée :
Gaspard St Germain
Siège social : 40 rue Thomas Ancel, 89000 AUXERRE
Objet social : l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE
Gérance : Madame Léa ROY et Monsieur Pierre-Edouard ROY, demeurant 40 rue Thomas Ancel 89000 AUXERRE
Les cessions de parts à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant sont dispensées d'agrément.
L'agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales est requis dans tous les autres cas.
Pour avis
La Gérance

AL25020689

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VENOY (Yonne) du 08/11/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : CS-MC
Siège social : 11 Rue de l'Eglise, 89290 VENOY
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Céline SERVEAUX et Monsieur Michaël COURTOIS, demeurant ensemble 11 Rue de l'Eglise 89290 VENOY
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés ;agrément des associés à l'unanimité pour les autres cessions.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, La Gérance.

AL25020796

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique EURL STEPHANE LORENZINI 5 route d'Etrée 89200 Magny (agencement de cuisine). SIREN 444123681. CIP 4975. Date de cessation des paiements : 01/08/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020809

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl TM BAT 9 rue de la Tuilerie 89144 Ligny-le-Châtel (maçonnerie générale). SIREN 950795427. CIP 4976. Date de cessation des paiements : 10/05/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020810

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique JDF CHARPENTE Le Petit Champlandry 5 rue des Prés 89600 Saint Florentin (charpente, couverture). SIREN 840279079. CIP 4977. Date de cessation des paiements : 01/12/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020811

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique JAY'S 2.0 6 rue de l'Église 89160 Ancy-le-Franc (épicerie). SIREN 985327188. CIP 4978. Date de cessation des paiements : 01/07/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020812

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associe unique MARTAUD 36 Grande Rue 89130 Leugny (maçonnerie générale). SIREN 791204688. CIP 4981. Date de cessation des paiements : 10/11/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020813

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la Sàrl RAMBACH VDML 29 Rue de Vincelles 89580 Val-de-Mercy (prise de participation). RCS Auxerre 902437581. CIP 4979. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020814

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Christian BOUY 4 rue des Sablons 89360 Villiers-Vineux (production d'électricité par panneaux solaires). SIREN 332233311. CIP 4980. Date de cessation des paiements : 10/11/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020815

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique GLOBULES PRODUCTIONS 1 rue du Bief 89130 MEZILLES (productions cinématographiques). SIREN 844308551. CIP 4982. Date de cessation des paiements : 10/11/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020816

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl LA BRASSERIE 1 rue Michel Lepelletier 89170 Saint-Fargeau (restaurant, brasserie). SIREN 924842271. CIP 4983. Date de cessation des paiements : 10/05/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020817

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique EDWARD PAYSAGE 30 Rue du Haut 89200 Annay-la-Côte (paysagiste). SIREN 894458652. CIP 4984. Date de cessation des paiements : 01/06/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020818

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SARL AUBGI PHONE 54 rue du Temple 89000 AUXERRE (vente de téléphonie). SIREN 752518480. CIP 4985. Date de cessation des paiements : 10/05/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020819

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl DES AMIS 44 rue du Pont 89000 Auxerre (bar à vin). SIREN 951258466. CIP 4986. Date de cessation des paiements : 01/02/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020820

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS Batrium Rénov' Hameau de Vaux, 6 allée de Bonboire 89000 Auxerre (maçonnerie, isolation). SIREN 882943046. CIP 4987. Date de cessation des paiements : 10/05/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020821

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Guillaume DUFOUR 2 Rue du Barrage 89250 Beaumont. SIREN 893842906. CIP 4696.

AL25020822

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 15 ans à l'encontre de Monsieur Faisal Abdullah AL-KHALDI en sa qualité de dirigeant de la SAS à associé unique LE VERGER SHOP Zone Industrielle des Grands Champs 89220 BLENEAU RCS Auxerre 502154628. CIP 4548.

AL25020823

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant la réunion des patrimoines de l'EIRL MUNOS Tony TM Elec Lordonnois 9 Rue de la Tuilerie 89144 Ligny-le-Châtel (electricité générale) SIREN 808688535 et de Monsieur Tony MUNOS. CIP 4668.

AL25020824

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 12/11/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS RELAIS FLEURI 1 lieu dit la Cerce 89200 Sauvigny-le-Bois (hôtel de tourisme). RCS Auxerre 985347558. CIP 4960. Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25020825

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 novembre 2025, à SENS.
Dénomination : SCI SATOUNS.
Forme : Société civile immobilière.Siège social : 9 rue Sinson, 89100 SENS.
Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration,l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage commercial, industriel ou d'habitation, nu ou meublé ; la prise de participation dans toutes sociétés civiles immobilières.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : L'agrément des associés est donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire, soit avec une majorité représentant les trois quarts au moins du capital social.
Gérant : Monsieur Luc BURSKI, demeurant 9 Rue Sinson, 89100 SENS
Gérant : Madame Flore BURSKI, demeurant 9 Rue Sinson, 89100 SENS
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis, La gérance.

AL25020826

LH-DLH
Société civile immobilière
au capital de 200 euros
Siège social : 7 Rue des Impasses
89440 COUTARNOUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COUTARNOUX du 17 Novembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LH-DLH
Siège social : 7 Rue des Impasses, 89440 COUTARNOUX
Objet social : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme Juliette LE-HUU, demeurant 7 Rue des Impasses 89440 COUTARNOUX
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis, La Gérance.

AL25020842

